

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 4

Rubrik: Chronique de l'Exposition nationale suisse de Lausanne 1964 : 30 avril - 25 octobre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

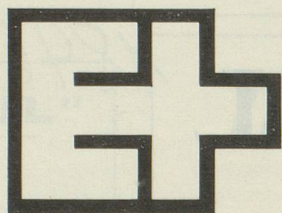
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE LAUSANNE



1964

30 avril - 25 octobre

LE PREMIER VOYAGE DU MESOSCAPHE

Le mésoscaphe « Auguste-Piccard » a été lancé dans les eaux du lac Léman. C'est en fin de matinée que s'est déroulée, dans le port valaisan du Bouveret, la mise à l'eau du premier sous-marin touristique du monde, en présence d'une foule nombreuse.

On notait la présence des délégués des autorités vaudoises, valaisannes et savoyardes.

La manifestation fut ouverte par M. Gabriel Despland, président de l'exposition nationale de Lausanne, qui souligna l'importance de cet événement sans précédent dans notre pays. Pendant six mois, le premier sous-marin de la marine suisse permettra aux visiteurs de l'expo 64 d'explorer les profondeurs du lac Léman.

On entendit ensuite M. Henri Baruchet, président de la commune de Port-Valais (où se trouve le port du Bouveret), et M. Auguste Coderey, syndic de Lutry (commune d'origine de la famille Piccard depuis le xv^e siècle). Enfin, très applaudi, M. Jacques Piccard, constructeur du mésoscaphe, parla de l'intérêt scientifique de sa magnifique réalisation.

Après des allocutions d'un pasteur et d'un curé, ce fut l'instinct solennel du baptême du mésoscaphe, par Mme Auguste Piccard, veuve de l'illustre savant. Le submersible glissa alors sur sa rampe de lancement : à 11 heures précises, il flottait sur le lac. Tout s'était déroulé normalement. L'équipe technique de Jacques Piccard, aidée par des hommes-grenouilles, procéda à la purge des ballasts et aux derniers préparatifs du départ.

Remorqué en surface par le bateau « Italie », et escorté par le « Montreux », sur lequel avaient pris place les invités et la presse, le mésoscaphe a fait dans l'après-midi sa première traversée du lac. Il est arrivé en début de soirée à Ouchy. La première plongée aura lieu ultérieurement au large de l'expo 64.

Il n'est pas inutile de rappeler les caractéristiques de l'audacieuse réalisation de Jacques Piccard. Le mésoscaphe a un poids de 160 tonnes, une longueur de 26 mètres et demi, une largeur totale de près de 10 mètres, et une hauteur de 6 mètres et demi avec le kiosque. Son tirant d'eau est d'un peu plus de trois mètres et son déplacement en plongée de 220 tonnes. Il peut réaliser une plongée maximale de 1.200 mètres, c'est-à-dire qu'à chaque voyage une quarantaine de passagers pourront sans danger atteindre la plus grande profondeur du Léman, qui est d'environ 300 mètres. Chaque passager disposera d'un hublot avec projecteur.

Pour la plongée, les ballasts seront remplis d'eau et le moteur propulsera alors le mésoscaphe dans les profondeurs. L'émergence aura lieu par expulsion de l'eau des ballasts, au moyen d'air comprimé, le sous-marin étant toujours propulsé normalement par son moteur.

*
**

Un millier de personnes ont assisté à 2 heures 40, vendredi matin 21 février, à l'arrivée au Bouveret du convoi conduisant jusqu'au lac le mésoscaphe de l'Exposition nationale, les gens de l'endroit ayant refusé d'aller se coucher avant son arrivée pour saluer, en compagnie d'une centaine de journalistes, cet instant so'ennel. Le voyage s'est déroulé sans le moindre incident. Les zones du parcours considérées comme dangereuses ont été passées à la vitesse d'un homme au pas, tandis que le reste du parcours fut effectué à la vitesse de 10 km/h au maximum. La composition de ce train spécial comprenait en tête une locomotive, « Em 6/6 », suivie d'un wagon de secours, d'un wagon de sécurité, du mésoscaphe, d'un second wagon de sécurité et, enfin, d'une locomotive « Em 3/3 ». La présence de ces locomotives était destinée à éviter les à-coups qui auraient pu se produire en cours de transport. Par mesure de

sécurité, le courant des lignes électriques fut coupé, le convoi étant actionné par une locomotive Diesel. Le passage le plus dangereux du parcours fut celui situé près de la porte du Scex, où il fallut ripper le mésoscaphe à deux reprises pour compenser les différences de niveau entre les rails. La longueur du chargement proprement dit était de 28 m 50, la hauteur totale de 5 m 30 et sa largeur de 4 m 25. Les techniciens ont procédé ensuite, au Bouveret, à la fixation du kiosque du sous-marin, de ses ailerons et autres éléments qu'il fallut démonter pour faciliter le transport. Ces travaux de montage terminés, on a procédé, le 27 février, au baptême du mésoscaphe — comme nous le relatons ci-contre.

*
**

Les essais du mésoscaphe

Mis à l'eau à la fin du mois de février, le mésoscaphe va bientôt effectuer ses plongées d'essais. Elles ont été différées pour permettre une nouvelle vérification des organes de navigation, des conditions de navigabilité et de tous les éléments importants pour la sécurité de l'engin. Le mésoscaphe, en effet, étant non seulement un appareil d'exploration scientifique, mais également un moyen de transport public, il doit répondre à des conditions particulièrement sévères de sécurité.

Les conclusions auxquelles est arrivé un collègue d'experts, désigné par l'Exposition nationale, en vue de la délivrance du permis de navigation par l'autorité, ont conduit à modifier certains éléments secondaires du mésoscaphe. Ces modifications, concernant notamment les portes, seront terminées dans un délai assez court, et les premières plongées à 20 m de profondeur, puis à des profondeurs plus grandes, pourront commencer prochainement.

Ce n'est que lorsque les essais et les plongées donneront à la direction de l'Exposition nationale l'assurance d'une sécurité totale, que le mésoscaphe sera mis en exploitation. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il s'agit d'un prototype et qu'il constitue en conséquence, sur le plan technique, une nouveauté.

*
**

Les futures plongées du mésoscaphe

Pour couper court aux faux bruits, circulant un peu partout dans le pays, et notamment dans la région lausannoise, la direction de l'Exposition nationale suisse communique qu'il est absolument inexact que plus aucune place ne soit disponible à bord du mésoscaphe pendant l'Expo. A l'heure actuelle, aucun billet n'a encore été mis en vente et seul un petit nombre de réservations ont été faites. D'autre part, il faut relever que, pour chaque plongée, les 40 places du mésoscaphe seront réparties de la manière suivante : 20 sièges pour les personnes au bénéfice de réservation et 20 sièges pour la vente directe,

c'est-à-dire pour les personnes n'ayant pas réservé leur place. Un communiqué dans toute la presse suisse annoncera la date de la mise en vente des billets pour le mésoscaphe.

*
**

LA FETE FEDERALE DES COSTUMES SUISES DE 1964

Saisissant l'occasion de l'Exposition nationale 1964, la Fédération nationale des costumes suisses, que préside M. Binz, chancelier d'Etat de Fribourg, et dont le secrétaire général est M. A. Wettstein, de Zurich, a décidé de célébrer à Lausanne, les 29 et 30 août 1964, sa fête fédérale. La dernière en date, à Bâle, en 1961, avait remporté un succès extraordinaire. On attend à Lausanne une participation de dix mille costumes de la Suisse entière, qui représenteront tous nos cantons et toutes nos régions.

Le comité d'organisation vient de siéger à l'Exposition nationale. Il est présidé par M. Debetaz, conseiller d'Etat vaudois. Le secrétaire général a été désigné en la personne de M. René Becholey, de Lausanne. Les commissions sont déjà au travail. Elles sont présidées par MM. Edouard Dutoit, conseiller municipal, directeur des travaux (constructions) ; Robert Deppen, conseiller municipal, directeur de police (police) ; Roger Givel, directeur de l'Union vaudoise du Crédit (finances) ; René Alblas, directeur de l'Office du tourisme du canton de Vaud (propagande) ; Jean-Louis Panchaud, chef du service des congrès de l'Expo (logements) ; Pierre Meytre, chef du bureau des horaires C.F.F. (transports) ; le Dr Georges Jaccard, chef du service de l'hygiène de Lausanne (santé), et François Payot, chancelier de l'Etat de Vaud (réception).

La fête fédérale de Lausanne comportera, le 29 août, la fête suisse de danses populaires dans l'arène de l'Expo et le festival dans l'arène, avec les groupes des quatre régions linguistiques du pays ; le 30 août, le grand cortège « La Suisse en fête » (cent mille places accueilleront les spectateurs), sur les quais d'Ouchy et de Bellevue.

*
**

LE REJET DES CREDITS POUR L'EXPO 64 DANS LE CANTON D'ARGOVIE

Le rejet des trois crédits pour l'Exposition nationale par les citoyens argoviens va causer une grande surprise dans tout le pays. Le peuple a dit non, alors même qu'aucun parti politique ne combattait le projet. Il semble que le Conseil d'Etat n'a pas suffisamment informé le corps électoral. En outre, ce projet était présenté très tard, alors que tous les autres cantons — sauf Glaris — avaient déjà pris leur décision. C'est surtout le crédit pour la journée cantonale argovienne à Lausanne qui a provoqué des controverses.

Le résultat de la votation — majorité négative dans tous les districts et aussi dans toutes les villes, sauf celle d'Aarau — ne

permet guère de croire à un renversement lors d'une seconde consultation éventuelle. Il convient de préciser que la compétence financière du grand Conseil est limitée : elle est de 250.000 francs au maximum.

A L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE,
LE VISITEUR POURRA FAIRE MESURER
SA PROPRE RADIOACTIVITE

Véritable centre culturel de l'Exposition nationale suisse, le secteur de l'Art de vivre se divise en deux demi-secteurs : la Joie de vivre et Eduquer et créer. Douze sections forment le demi-secteur Eduquer et créer, réalisé d'après les plans de l'architecte zuricois Max Bill : éducation, formation et recherche ; l'information et la connaissance ; documents et traditions ; le livre ; les arts graphiques ; la presse ; photographie ; cinéma ; radio et télévision ; les arts dans la vie ; la maison et l'homme ; l'aménagement du territoire.

Dans la première section, la plus grande de tout le secteur, une importance particulière sera accordée à la recherche scientifique, et cela dans les disciplines les plus diverses : philosophie, théologie, histoire, cybernétique, génétique, astronomie, minéralogie, physique, etc... Préparées par les spécialistes les plus éminents de nos collèges et de nos universités, des démonstrations et des expériences passionnantes donneront au visiteur une idée exacte des méthodes de travail modernes de la science. Un laboratoire d'une surface de 500 mètres carrés sera spécialement réservé à la jeunesse.

Comme ce sera le cas dans d'autres cellules de l'Art de vivre, le visiteur du groupe « Universités et recherche scientifique

fondamentale » sera invité à jouer le jeu, à participer activement à certaines expériences. Ainsi, une occasion exceptionnelle lui sera offerte, à Lausanne, de faire mesurer sa propre radioactivité. Il n'aura qu'à pénétrer dans un anthropogammamètre (en anglais : « All Body Counter », en allemand : « Ganzkörperzähler »). Ces noms savants cachent un compteur de la totalité de la radiation émise par un corps humain. Le scintillateur utilisé dans cet appareil de fabrication américaine est un liquide permettant d'obtenir un spectre à mesure rapide.

De cette façon, on compte mesurer la radioactivité interne de 10.000 à 12.000 visiteurs, du 30 avril au 25 octobre, ce qui représente une enquête scientifique très intéressante. On pourra établir dans quelle mesure la population suisse est déjà contaminée. Certes, la radioactivité a sensiblement baissé depuis la signature de l'accord sur l'arrêt des expériences atomiques non souterraines. Cependant, il existe des activités pacifiques où l'on a recours à des substances radioactives : que l'on songe à la confection de cadrans lumineux dans l'horlogerie, aux applications médicales des isotopes, aux recherches effectuées au réacteur atomique de Wurenlingen, etc... L'enquête menée à l'Exposition nationale permettra de détecter les activités qui, dans notre pays, mettraient en danger la vie d'employés ou d'ouvriers et de prendre les mesures nécessaires.

Les observations du compteur seront transmises par cartes perforées à une machine électronique, qui communiquera les résultats.

C'est la première fois qu'un contrôle d'une telle importance sera organisé dans notre pays. On saura gré à l'Exposition nationale de faire ici, comme en tant d'autres domaines, œuvre d'intérêt public.

« Je tiens à vous remercier pour votre tisane pour le FOIE. Voilà cinq ans que j'en prends, et je n'ai plus de crise de vésicule et je mange de tout. »

Mad. Roy François.

Le Châteley, par Poligny (Jura).
Expédition par poste, rembt, de toutes mes tisanes réputées.
L. Beck, Le Fort, Gimel, Vd. (Suisse).
Tisane pour le FOIE, paquet de 500 g. F 9 + port.

MIROITERIE
VITRERIE

Installation sécurit

E. GENINASCA

89, Avenue P.-Brossolette, 89
MONTROUGE (Seine)

ALESia 16-12 et 99-25

VENTES

GRILLERIE DE CAFE
A VENDRE

Banlieue parisienne

Ecrire au journal
sous chiffre 0050

**l'Afrique,
le Proche-Orient,
l'Extrême-Orient
l'Amérique du Sud**

par
Le Convair 990 CORONADO
Le jet le plus moderne du monde

SWISSAIR

PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG et tous agents IATA de voyages et de fret

42^{es} JOURNÉES DES SUISSES DE L'ÉTRANGER A LAUSANNE LES 28, 29, ET 30 AOUT 1964

Bulletin d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie ou dactylographiés, et à renvoyer, au plus tard, le 30 avril, au Secrétariat des Suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, Berne.

NOM et PRENOMS (M. / Mme / Mlle), à indiquer pour chaque participant :

.....
.....
.....

Adresse :

Je prendrai (nous prendrons) part aux Journées des Suisses de l'étranger 1964, et commande (commandons) :

1. carte(s) de fête au prix de base de 15 F.
2. carte(s) permanente(s) d'entrée à l'Exposition Nationale et au Palais de Beaulieu, valable du 28 au 31 août 1964, au prix de 10 F.
3. place(s) réservée(s) dans la tribune officielle pour assister au cortège de la Fête des Costumes, le dimanche 30 août, à 8 F maximum.

Retrait des cartes. — Les cartes de fête peuvent être retirées dès le 28 août à la Gare centrale de Lausanne, premier quai. La distribution continuera le soir à partir de 19 h., dans le hall d'entrée du Théâtre Municipal, et le samedi matin dans ce même hall.

* Je représenterai officiellement la Société suisse suivante :
(nom et adresse exacts) :

.....
.....

* Je prendrai part aux Journées à titre privé.

* Biffer ce qui ne convient pas.

Mon adresse à l'étranger est :

.....
.....

Observations (éventuellement adresse et téléphone en Suisse) :

.....
.....

Fait à, le

(Signature)

42^{es} JOURNEES DES SUISSES DE L'ETRANGER
DES 28, 29 ET 30 AOÛT 1964, A LAUSANNE

CHERS COMPATRIOTES,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous inviter à participer aux :

42^{es} Journées des Suisses de l'étranger

qui se tiendront à Lausanne, du 28 au 30 août prochain, dans le cadre de l'Exposition Nationale.

1. PROGRAMME GENERAL.

Le programme général est analogue à celui des années précédentes :

— *Le vendredi soir, 28 août, une première assemblée plénière* aura lieu au Théâtre Municipal. Elle sera suivie de séances séparées par groupes, où l'on pourra traiter de sujets particuliers, plutôt techniques, comme l'AVS/AI, l'activité des colonies, le Service des Jeunes, etc... Il y aura parallèlement l'assemblée des délégués du Fonds de Solidarité.

— *La journée du samedi, 29 août, verra se dérouler deux séances plénières*, toujours au Théâtre Municipal.

Le thème principal des délibérations est le suivant :

LA SUISSE ET LES PAYS EN VOIE
DE DEVELOPPEMENT
ROLE DES SUISSES A L'ETRANGER.

On aura l'occasion d'entendre un exposé de l'Ambassadeur A. Lindt, Chef du Service fédéral de la Coopération technique, ainsi que de brefs exposés de compatriotes connaissant le problème par expérience personnelle.

Le Conseil fédéral délèguera comme d'habitude un de ses membres pour suivre les débats et prononcer un discours.

Nous invitons tous les Groupes et Groupements à étudier ce problème et à nous faire part de leur point de vue jusqu'au 1^{er} juillet. Ils sont également priés de nous indiquer le nom de ceux de leurs représentants qui souhaitent prendre la parole (exposé de 5 à 10 minutes au maximum) : voir règl. de l'O.S.E., particulièrement l'art. 6, ch. 5. On trouvera aussi des informations sur le sujet dans les « Echos », n^{os} 3 et 4, de mars et avril 1964, dans le « Weitschweizer », n^o 14, de novembre 1959, ainsi que dans l'Annuaire de la N.S.H. 1963 (article de l'Ambassadeur A. Lindt).

— *Le samedi soir, 29 août, est réservé à un dîner en commun* au grand restaurant du Palais-de-Beaulieu, à Lausanne. Ce dîner sera précédé d'un apéritif-vin d'honneur offert par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et la Direction de l'Exposition Nationale.

La soirée sera agrémentée par des chants de la « Chanson de Lausanne ». Un bal suivra.

— *Le dimanche matin, 30 août, les participants aux Journées* auront la possibilité d'assister, de la tribune officielle, au grand cortège de la Fédération suisse des Costumes. Ce sera un des spectacles les plus colorés et vivants de toute l'Exposition Nationale. Plus de mille participants y prendront part, en présence du Conseil fédéral *in corpore*.

2. CARTE DE FETE.

Le prix de base de la carte de fête a été fixé à 15 F.

Outre l'accès aux séances plénières, la participation à la réception et au banquet du samedi soir, son acquisition procurera les avantages suivants :

a) achat d'une carte d'entrée permanente à l'Exposition Nationale, et à l'exposition d'art et de peinture (chefs-d'œuvre des collections suisses publiques et privées), qui se tiendra au Palais de Beaulieu. Cette carte coûtera 10 F et sera valable les 28, 29, 30 et 31 août 1964 ;

b) achat d'un billet à prix réduit pour assister au cortège de la Fête des Costumes.

Il ne sera pas possible de bénéficier de ces prix spéciaux sans être muni de la carte de base.

Distribution : On pourra retirer la carte dès le vendredi matin, 28 août, à partir de 8 h. 30. Le bureau est placé à la gare centrale de Lausanne, premier quai. La distribution continuera le soir, à partir de 19 h., dans le hall d'entrée du Théâtre Municipal, et le samedi matin dans ce même hall.

Le programme détaillé des Journées vous sera remis lors de l'achat de la carte de fête.

3. LOGEMENT.

C'est le Service des Logements de l'Exposition Nationale qui est seul compétent pour l'attribution de chambres. *Notre Secrétariat ne s'occupera donc pas des chambres.* Nous vous recommandons de procéder sans tarder à la réservation de votre chambre.

Notre Secrétariat ne s'occupera pas non plus de trouver des logements collectifs pour ceux qui voyageront en groupes. Là encore, seul le Service officiel sera compétent.

4. VOYAGE JUSQU'A LAUSANNE.

Nous rappelons aux intéressés que les C.F.F. et autres entreprises suisses de transport délivreront aux visiteurs de l'Exposition un billet simple course à partir de la frontière ou du point de départ en Suisse jusqu'à Lausanne, le billet étant valable pour le retour.

5. INSCRIPTIONS.

Les inscriptions doivent nous parvenir jusqu'au 30 avril 1964, dernier délai. Prière d'utiliser à cet effet la feuille jointe à cette lettre-circulaire.

Les personnes qui prolongeraient leur séjour à Lausanne, après la fin officielle des Journées, ou qui viendraient quelques jours avant celles-ci, bénéficieront d'une réduction de 50 % sur le prix d'entrée à l'Exposition, sur présentation de leur carte d'immatriculation consulaire et d'une pièce d'identité valable ou d'une attestation du Consulat disant qu'elles possèdent bien la nationalité suisse.

6. RESTAURANT « AUX TROIS SUISSES ».

En accord avec la Direction de l'Exposition, ce restaurant, situé dans la zone du port, a été désigné comme lieu de rendez-vous pour tous les visiteurs suisses de l'étranger. Nos compatriotes y trouveront des mets et des consommations à un prix abordable, ainsi que des renseignements généraux sur les Services du Secrétariat des Suisses à l'étranger et du Fonds de Solidarité. Ce sera une manière agréable et facile de se retrouver et de nouer connaissance avec des Suisses venant de toutes les parties du monde. Nous ferons en sorte qu'un représentant de notre Secrétariat soit présent le plus souvent possible dans ce « Stamm », où le meilleur accueil vous est d'ores et déjà assuré.

7. CONVERSATIONS TELEPHONIQUES GRATUITES.

Six cabines seront à la disposition des porteurs de bons pour une conversation téléphonique gratuite. Ces cabines sont placées dans la « partie générale » de l'Exposition, immédiatement au-dessous de l'emp'acement où figurera la « Cinquième Suisse ».

Nous rappelons que les bons ne seront valables que sur présentation des documents mentionnés sous chapitre 5.

*
**

Nous espérons que vous viendrez nombreux à ces Journées 1964. Nous vous recommandons très vivement d'observer les délais impartis. Surtout, n'oubliez pas de réserver vos chambres à temps.

Dans l'agréable attente de vous recevoir à Lausanne, nous vous prions d'agréer, chers compatriotes, l'expression de nos sentiments dévoués.

Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H. :

Le Directeur : H.-J. HALBHEER.

Le Secrétaire général : René BOVEY.

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER DE LA N.S.H.

Article constitutionnel relatif aux Suisses à l'étranger.

Le Conseil fédéral a adopté, en décembre 1963, un avant-projet d'article constitutionnel concernant les Suisses à l'étranger. Il a la teneur suivante :

« La Confédération peut accorder son appui aux Suisses à l'étranger en vue de renforcer les liens qui les unissent entre eux et avec la patrie, et soutenir les institutions créées à cet effet.

« Elle peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses à l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment quant à l'accomplissement des obligations militaires et à l'octroi de droits politiques, ainsi qu'en matière d'assistance.

« Les cantons seront consultés au préalable. »

Avant de rédiger son message aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral désire connaître l'avis des milieux intéressés. Il est en train de procéder, en quelque sorte, à un sondage d'opinion, comme il le fait chaque fois qu'une loi nouvelle est en préparation ou qu'une révision de la Constitution est envisagée. Il a donc demandé aux cantons, aux partis politiques, aux grandes associations économiques, de se prononcer sur le texte proposé. Il désire également recueillir l'avis des Suisses à l'étranger eux-mêmes, puisqu'ils sont les plus directement intéressés à l'affaire.

En conséquence, nous invitons les Groupes et Groupements suisses à l'étranger à nous faire connaître, jusqu'au 1^{er} juin, leur opinion brièvement formulée. L'avis devrait porter sur le principe même de l'introduction dans la Constitution de l'article en question — et non pas sur sa rédaction — et suggérer éventuellement des compléments de fond.

Tel qu'il est proposé, l'article est un article dit de *compétence* ; c'est dire qu'il vise d'abord à donner au Conseil fédéral et aux Chambres la base légale et constitutionnelle nécessaire pour légiférer et prendre toutes mesures utiles pour définir mieux le statut juridique et la situation des Suisses résidant à l'étranger.

Si cet article est accepté en votation populaire, à la double majorité des citoyens et des cantons, on pourra passer à l'élaboration de lois d'application sur chacun des points énumérés dans le texte ci-dessus. Il ne faut donc pas, pour l'instant, entrer dans les détails d'application qui seront examinés dans une phase ultérieure, et selon la même procédure de consultation et d'enquête actuellement en cours pour l'article de base.

La prise de position du Conseil fédéral en cette matière est d'importance capitale pour les Suisses résidant à l'étranger. Elle marque l'aboutissement d'une longue suite d'études et d'efforts entrepris par la communauté des Suisses à l'étranger et son Organisation, en particulier la Commission des Suisses à l'étranger de la N.S.H. Celle-ci, en sa qualité de représentante des Suisses à l'étranger, a fait connaître son avis au Département politique fédéral.